

INSTITUT DE RECHERCHE EN DROITS HUMAINS (IRDH)

1044, avenue Kambove, Lubumbashi – Téléphone 00243 85 110 34 09

www.irdh.co.za ; info@irdh.co.za; @irdh_officiel; @tshiswaka5

Bulletin électronique numéro 086 du 27 septembre 2017 / Information et éducation aux droits humains

Editeur responsable : Maître Tshiswaka Masoka Hubert

« IRDH se félicite du rapport du Conseil des Droits de l’Homme de l’ONU sur la RDC et invite le Gouvernement à mettre en œuvre ses recommandations ».

IRDH se félicite de la publication du rapport du Conseil des Droits de l’Homme (CDH) de l’ONU démontrant la situation préoccupante de violation systématique des droits et libertés fondamentaux garantis aux congolais (RDC). L’Institut en appelle au Gouvernement de la République à tenir compte des recommandations qui en découlent, notamment la libération des défenseurs des droits humains, des détenus politiques et d’opinion, la mobilisation des forces armées, de la police et services de sécurité au service de la population, la lutte contre l’impunité des présumés auteurs des violations des droits humains, ainsi que la prise en charge des millions des déplacés du Kasai et des provinces de l’Est.

Par ailleurs, IRDH se joint sa voix à celle de l’ONU et invite le Gouvernement de la RDC à mettre fin aux violations des droits économiques et sociaux. Tous les services publics de l’Etat sont impunément commercialisés par les officiels, en violations des lois du pays.

En effet, outre les atteintes aux droits civils et politiques, la situation des droits sociaux et économiques est autant inquiétante. L’accès aux soins de santé est perturbé par des grèves des médecins sous-payés, l’éducation est compromise par la grève des professeurs, l’accès à la justice est monnayé par des magistrats, la

sécurité des personnes et de leurs biens est hasardeuse à cause des « policiers et militaires voleurs » que le Gouvernement lui-même présente régulièrement à la presse. La **liberté de mouvement** est compromise par la vente, à chaque saison, des nouveaux permis de conduire, passeports et autres documents d'état civil.

En conclusion, IRDH estime que le rapport sur la situation des droits humains en RDC constitue une opportunité pour le Gouvernement de revoir sa façon de gérer cet état des choses et déférer devant les juridictions compétentes, toute personne présumée auteure des actes barbares dénoncés par les ONG et le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU.